



## Rétrocession d'un terrain après construction

Par **Magaly2020**, le **05/09/2020** à **16:08**

Bonjour, nous prévoyons d'acheter une maison existante avec une parcelle divisée pour une construction neuve. La construction de cette maison doit faire 1000m<sup>2</sup> (dont 300 m<sup>2</sup> devront être rétrocédés). Comment cela peut se passer pour la suite avec le PLU? Les acquéreurs qui ont signé une réquisition d'instrumentée chez le notaire, devront nous revendre la partie des 300m<sup>2</sup>. Peuvent-ils à la fin de la construction se rétracter? Que faut-il vérifier et où pour réaliser notre achat avec tranquillité? Merci par avance pour votre retour. Magaly